



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musee de la marine

Question écrite n° 46311

Texte de la question

M. Didier Boulaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir du musee de la marine. En raison de la decision du President de la Republique de creer un musee des arts premiers en place et lieu du musee de la marine, ce dernier serait oblige de demenager. Ce projet suscite d'inquietantes interrogations, a savoir combien couteront le tres delicat conditionnement des collections, leur remise en place, l'amenagement d'un nouveau musee, le reamenagement du palais de Chaillot pour le musee des arts premiers, la perte de recettes des 200 000 entrees annuelles pour le musee de la marine pendant trois ans ? En cette periode de crise economique, la realisation d'un tel musee est difficilement comprehensible pour les citoyens de France. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas preferable de retarder ce projet et, si cette solution n'etait pas retenue, de trouver un autre lieu que celui du palais de Chaillot pour ce nouveau musee.

Texte de la réponse

Le grand passe maritime de la France et l'interet croissant de nos concitoyens pour le patrimoine des gens de mer justifient que notre pays dispose d'un grand musee maritime, heritier des prestigieuses collections constituees depuis le xviii siecle, actuellement presentees non seulement au palais du Trocadero, mais aussi dans les huit autres musees de la marine et musees navals que l'etablissement public du musee de la marine gere dans les ports du littoral. Cet etablissement public releve, comme le sait l'honorable parlementaire, de la tutelle du ministre de la defense qui a confie a M. Jean-Francois Deniau, ancien ministre et depute du Cher, une mission destinee a « preciser les conditions de transfert et de developpement du musee de la marine au cours des annees a venir ». Le ministre de la culture fait totalement confiance a Jean-Francois Deniau pour faire des propositions qui permettront de doter le musee de la marine de nouveaux espaces et de nouveaux moyens, lui permettant d'assumer son role eminent de lieu de memoire de la grandeur maritime de la France et d'outil de sensibilisation d'un tres large public a notre patrimoine maritime.

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46311

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6533

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 28